

AVIS AU PUBLIC

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
Boîte postale 14
L-6101 Junglinster
T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Judi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le projet « 380 kV – Modernisierung der Hochspannungsinfrastruktur auf dem Teilabschnitt Bofferdange-Aach (D) » (référence 97708) situé sur le territoire des communes de Lorentzweiler, Steinsel, Walferdange, Junglinster, Fischbach, Bech, Biwer, Manternach, Mertert et Rosport-Mompach et planifié par le maître d'ouvrage Creos Luxembourg S.A. est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédictive loi peuvent être consultés par le public du **03/06/2024 au 03/07/2024 inclus** :

- via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu> ainsi que
- auprès du Service technique de la commune de Junglinster pendant les heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous sous Tél : 78 72 72 40
- auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg (sur rdv par tél.: 247-86824 ou par mail : sa@mev.etat.lu).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs **observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (aach380kv@mev.etat.lu)**. Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

